



Chères Magriannes, Chers Magriens,

Je suis heureuse de vous présenter ce nouveau bulletin de Magrie Infos. Cette édition est avant tout destinée à vous exposer la situation financière et le budget 2024 de notre Commune.

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie communale car il valide les orientations et projets d'investissements pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité le 11 avril 2024.

Cette année encore nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour ne pas alourdir les charges des ménages dans cette période économique difficile et inflationniste.

Néanmoins, grâce à une gestion rigoureuse de nos charges de fonctionnement, nous pouvons envisager la réalisation d'investissements pondéreux et nécessaires :

- Extension du cimetière,
- Poursuite de la sécurisation de la traversée du village,
- Aménagement du cœur du village et de l'Avenue d'Alon,
- Rénovation de la Maison DALBO pour mise en location,
- Mise en place d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI),
- .../...

Nous souhaitons aussi favoriser le dynamisme associatif en apportant aux associations locales, certes un soutien financier mais aussi un soutien logistique tout au long de l'année.

Votre Maire

Christiane JEANFREU

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les changements climatiques et la répétition des épisodes calamiteux, nous amènent à changer nos habitudes. Nous devons nous adapter afin de protéger les biens et les personnes, et préserver notre patrimoine naturel.

La Loi du 13 août 2004 apporte une réponse par la modernisation de la Sécurité Civile et la naissance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans notre Commune, le PCS a fait l'objet d'un arrêté pris par le Maire le 1er juillet 2017.

Le PCS décline les personnels (cellules communication, terrain et logistique) et les moyens à mettre en œuvre pour faire face aux différents événements (canicule, inondation, mouvement de terrain, problème d'eau potable, fuite de gaz, neige abondante, incendie).

En soutien, nous disposons aussi d'une réserve communale de Sécurité Civile composée d'administrés Magriens volontaires, prêts à aider, secourir et prêter main forte, en cas de crise.

**Nous recherchons des volontaires
pour renforcer cette équipe !**

**Merci aux personnes intéressées de se faire connaître
après du Secrétariat de Mairie ou d'un(e) Élu(e).**

LE TRAPPAGE DES CHATS ERRANTS

La Stérilisation des chats

L'augmentation de la population des chats errants sur la Commune de MAGRIE pose un problème de salubrité publique.

Une convention a été signée entre la Mairie, un cabinet vétérinaire et l'Association UN CHAT SANS TOI.

La campagne de stérilisation a débuté le 15 mai 2024.

ATTENTION !!! Il est demandé :

- De ne pas nourrir les chats errants les veilles des trappages,
- Aux propriétaires de chats, de mettre un collier à leur animal pour qu'ils ne soient pas capturés lors du trappage.



**Pour plus d'information,
merci de vous adresser à la
Mairie au 04.68.31.61.38**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

D É P E N S E S	- Charges à caractère général
	- Charges de personnel
	- Atténuations de produits
	- Autres charges de gestion courante
	- Charges financières
	- Charges exceptionnelles
	320 690 €

R E C E T T E S	- Résultat de fonctionnement reporté
	- Atténuations de charges
	- Produits des services du domaine et ventes diverses
	- Impôts et taxes
	- Dotations, subventions et participations
	- Autres produits de gestion courante
	680 868 €

RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT
360 178 €



INVESTISSEMENTS

D É P E N S E S	- Opérations d'équipement
	- Remboursement en capital des emprunts
	- Restes à réaliser à reporter en 2024
	468 733 €

R E C E T T E S	- Subventions d'investissements
	- Dotations, fonds divers et réserves
	- Excédents de fonctionnement capitalisés
	- Report en section d'investissement
	- Restes à réaliser à reporter en 2024
	311 490 €

RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT
-157 243 €

RÉSULTAT CUMULÉ
202 935 €

DÉTAIL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Sécurisation RD	246 692 €
Aménagement cœur de village	46 735 €
Aménagement croisement Toureilles	44 790 €
Rénovation Maison BASCOU	7 450 €
Rénovation Maison DALBO	7 286 €
Remise en état viabilité chemins	3 596 €
Signalétique	3 424 €
Agrandissement cimetière	1 089 €
TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	361 064 €

Malgré la stagnation des dotations de l'Etat, l'inflation et la hausse importante des charges de fonctionnement, les investissements prévus ont pu être réalisés, notamment la première tranche de la sécurisation de la traversée du village : projet phare de notre mandat municipal.

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT

D É P E N S E S	- Charges à caractère général
	- Charges de personnel
	- Atténuations de produits
	- Autres charges de gestion courante
	- Charges financières
	- Charges exceptionnelles
	- Dotation aux amortissements et provisions
678 114 €	

R E C E T T E S	- Résultat de fonctionnement reporté
	- Atténuations de charges
	- Produits des services du domaine et ventes diverses
	- Impôts et taxes
	- Dotations, subventions et participations
	- Autres produits de gestion courante
	- Produits exceptionnels
	- Reprise sur amortissements et provisions
678 114 €	

INVESTISSEMENTS

D É P E N S E S	- Opérations d'équipement
	- Remboursement en capital des emprunts
	- Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé
534 043 €	

R E C E T T E S	- Subventions d'investissements
	- Dotations, fonds divers et réserves
	- Amortissements des immobilisations
	- Virement de la section de fonctionnement
	- Affectation du résultat
534 043 €	



Dans le contexte d'inflation et de crise économique que nous traversons, nous avons fait le choix de ne pas alourdir l'impôt foncier.

AUCUNE AUGMENTATION DE L'IMPÔT COMMUNAL

DÉTAIL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Agrandissement cimetière	210 000 €
Sécurisation RD	50 000 €
Remise en état viabilité chemins	50 000 €
Aménagement cœur de village	34 000 €
Sécurisation incendie	25 000 €
Aménagement local technique	10 000 €
Aménagement bassin Palajo	10 000 €
Signalétique	9 000 €
Mobilier Urbain	7 000 €
Rénovation Maison DALBO	5 000 €
Matériel et outillage	3 000 €

TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 413 000 €



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MAGRIANNES

NOM	Budget primitif 2024
ACCA MAGRIE	200,00 €
ENTRE MAGRIE ET COURNANEL	600,00 €
L'ART S'INVITE A MAGRIE	1 400,00 €
MAGRIBOULEGO	500,00 €
CHANT' EN CŒUR	300,00 €
TOTAL	3 000,00 €

La vente de la Maison BASCOU nous permettra de rénover la maison DALBO pour la mettre en location et ainsi valoriser et rentabiliser le patrimoine communal.

LE CHEMIN DE LA CROIX EST UNE VOIE EN SENS INTERDIT !



Code de la Route — Article R412-28

Le fait de ne pas respecter l'interdiction de circulation émise par un panneau de sens interdit est sanctionné par une contravention de quatrième classe comprenant une **amende forfaitaire d'un montant de 135 euros**, ainsi que d'un **retrait de 4 points sur le permis de conduire**.



- Il est interdit d'emprunter le Chemin de La Croix en montant à partir de la RD 121 pour rejoindre la RD 321.
- Il est interdit de circuler sur le Chemin de La Croix en descendant pour rejoindre la RD 121 à partir de voie qui amène au cimetière et à l'abri bus. Seuls les riverains et services sont autorisés à circuler dans cette rue.

Nous constatons que de nombreux véhicules **NE RESPECTENT** ni l'interdiction de circuler ni la limitation de vitesse.

Ainsi, pour ralentir la vitesse et sécuriser les riverains du secteur, nous allons aménager cette voie en installant des ralentisseurs.



POURSUITE DE LA SÉCURISATION DE LA RD 121

Compte tenu des vandalisations permanentes de l'écluse expérimentale sur la RD 121 à l'entrée de MAGRIE côté ROQUETAILLADE destinée à ralentir la vitesse des automobilistes, nous sommes contraints d'envisager le réaménagement de cette zone avec l'installation d'une écluse pérenne.



INCIVILITÉS

Les dépôts sauvages se sont amplifiés ces derniers mois, alors que de nombreux moyens sont mis à la disposition de tous :

- **Le tri sélectif quotidien : 3 sites disponibles sur la Commune,**
- **La déchetterie basée sur la Commune de SAINT-MARTIN DE VILLEREGLAN,**
- **La collecte mensuelle des encombrants effectuée au domicile par la Communauté de Communes du Limouxin,**
- **Les composteurs collectifs disponibles au hangar communal,**
- **Le broyage de végétaux, également au hangar communal.**

Notre commune n'est pas une poubelle, nous devons en prendre soin et adopter les bons gestes dans notre quotidien.

Les agents techniques consacrent une partie importante de leur temps de travail à nettoyer les dépôts sauvages. Pendant ce temps là, ils ne peuvent se consacrer à d'autres missions comme l'entretien du village, le fleurissement, la remise en état des chemins,...

Nous souhaitons privilégier l'information et la sensibilisation. Néanmoins, devant l'ampleur des faits nous allons mettre en place les mesures suivantes :

- **Installation d'appareils photos numériques à déclenchement automatique pour identifier les contrevenants,**
- **Habilitation d'un agent territorial à la constatation des infractions à la législation sur les déchets,**
- **Instauration d'une amende administrative en cas d'infractions.**



TRI des CARTONS
Ne pas déposer les cartons bruns dans les bacs à ordures ménagères ou à côté des points tri !
Apportez-les en **DÉCHÈTERIE** pour qu'ils soient **RECYCLÉS**.

DEPOT SAUVAGE
Interdit et puni d'une **AMENDE** allant jusqu'à **1500€**.

Ici, ce n'est pas la **DECHETERIE!**

STOP aux incivilités et dépôts sauvages !
Préserveons **ENSEMBLE** notre cadre de vie

COMMUNE DE **MAGRIE**

TOQUES ET CLOCHERS 13 AVRIL 2024



COMMÉMORATION DU 8 MAI

LE C.C.A.S

*Une nouvelle équipe !
De nouveaux projets !*

- La fête des voisins
- La kermesse pour les jeunes
- Le voyage intergénérationnel
- .../...



LES PROCHAINES ANIMATIONS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) vous invite à participer à une auberge espagnole à l'occasion de la fête des voisins le :

Vendredi 31 mai 2024

À partir de 19 h

Sous le préau de l'ESCOLO (ancienne école)

En cas de mauvais temps, l'animation aura lieu au foyer communal



Avec la participation de la chorale CHANT' EN COEUR

Le principe est simple, chaque voisin apporte quelque chose, des gâteaux apéritifs, de la charcuterie, un plat, une boisson, des desserts, etc. Si vous aimez cuisiner, c'est l'occasion de faire goûter vos plats ! La Fête des Voisins est plus qu'un simple apéro, son objectif est avant tout social. L'idée est donc de développer les liens de voisinage pour que les habitants vivent dans un environnement plus convivial.

L'association **MAGRIBOUEGO** organise la traditionnelle fête de la musique et vous propose une gigantesque soirée gustative et musicale ouverte à tous adhérents ou non adhérents le vendredi 21 juin 2024 dans les locaux de « l'escolo » à partir de 19h00.

Cette animation sera égayée par la célèbre banda limouisine **LES KOPIN'S**

Le repas se déclina de la façon suivante (boisson comprise) :

- Apéritif garni
- Salade mixte
- Paëlla géante
- Fromage
- Dessert
- Café

Nous serions ravis si vous nous faisiez l'amitié de venir partager ce petit moment de convivialité pour fêter l'arrivée de l'été 2024 dans une chaude et amicale ambiance.

A VENIR ...



**L'ART S'INVITE A MAGRIE
DU 4 AU 6 OCTOBRE 2024**

Mairie de Magrie—16 Place de La Mairie—11300 MAGRIE
Directeur de publication : JEANFREU Christlane
Imprimé par nos soins